

LA DECLARATION DE RUCHES

En chiffres...

- Fin 2017, une enquête téléphonique réalisée par le CPA estimait respectivement à 700, 1200 et 12 000 le nombre de détenteurs de ruches, ruchers et ruches en Nouvelle Calédonie
- En 2017 et 2018, tant d'apiculteurs ont déclaré ou mis à jour leur déclaration de ruches :

| ANNÉE | DÉTENTEURS DE RUCHES | RUCHERS | RUCHES |
|---------------|----------------------|---------|--------|
| Au 31/12/2017 | 237 | 484 | 4148 |
| Au 31/12/2018 | 318 | 621 | 5607 |

Merci à eux !

- Ils ont ainsi amélioré la connaissance du cheptel apicole néo-calédonien - en termes de taille et de localisation !

**Alors pourquoi ne pas les imiter en 2019 ?
En déclarant vos ruches également !**

« ENSEMBLE PRÉSERVONS LA SANTÉ DES ABEILLES DE NOUVELLE CALÉDONIE ! »

APICULTRICES, APICULTEURS, PARTICIPEZ À LA VEILLE SANITAIRE APICOLE, DÉCLAREZ VOS RUCHES !

EN DÉCLARANT MES RUCHES CHAQUE ANNÉE, JE BÉNÉFICIE DE VISITES SANITAIRES GRATUITES :

EN GÉOLOCALISANT MES RUCHERS, JE BÉNÉFICIE D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE EN CAS DE LOQUE AMÉRICAINE À PROXIMITÉ DE MES RUCHERS

RÉALISÉES TOUS LES ANS PAR UN AGENT SANITAIRE APICOLE (ASA) OU UN VÉTÉRINAIRE RÉFÉRENT EN APICULTURE (VRA)

TÉLÉCHARGEZ LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION SUR

OUVERTURE DE RUCHES ET TESTS DIAGNOSTIQUES SI NÉCESSAIRE

CONSEILS DE GESTION ET DE PRÉVENTION DES MALADIES

www.davar.gouv.nc
OU
www.technopole.nc

RÉSEAU D'ÉPIDÉMIO-SURVEILLANCE APICOLE
CENTRE DE PROMOTION DE L'APICULTURE
ADECAL TECHNOPOLE, VALLÉE DE BOGHEV
BP 37 - 98870 BOURAIL
51.59.50 / 44.15.79
resa@adecaf.nc

SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE, ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE
BP M2
98849 NOUMÉA CÉDEX
41.25.36 / 79.83.47
davar.sivap-sa@gouv.nc

République Française

Secrétariat général du gouvernement

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

2, rue Félix Russel - Port autonome
BP M2 - 98849 Nouméa cedex
Tél. : 24.37.45 - Fax : 25.11.12
Ridet : 120428.001
Web : www.davar.gouv.nc - Mél : davar.sivap@gouv.nc

DECLARATION DE RUCHER(S)
2018

Première déclaration Mise à jour de la déclaration

Nom Prénom

Né(e) le

Domicilié(e) au

Commune

Boite Postal N° Commune

Téléphone du domicile Portable

Mai

Raison sociale de l'établissement

Nombre total de ruches

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - 8, route des arifices - BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex
Tél. (687) 24 65 65 - Fax. (687) 24 66 20 - www.gouv.nc

1/2

ADECAL TECHNOPOLE
NOUVELLE CALÉDONIE

LA VISITE SANITAIRE

En chiffres...

- En 2017 et 2018, tant d'apiculteurs ont reçu des visites sanitaires...

| ANNÉE | VISITES SANITAIRES | DÉTENTEURS DE RUCHES | RUCHERS | RUCHES |
|-------|--------------------|----------------------|---------|--------|
| 2017 | 133 | 93 | 115 | 740 |
| 2018 | 187 | 135 | 164 | 957 |

Merci aux ASA/VRA qui ont réalisé les visites !

- Ces apiculteurs ont ainsi participé à la veille sanitaire apicole... et donc protégé les abeilles de Nouvelle-Calédonie !

Alors pourquoi ne pas bénéficier vous aussi d'une visite sanitaire en 2019 ?



RÉSEAU D'ÉPIDÉMIO
SURVEILLANCE APICOLE

LA VEILLE
SANITAIRE
APICOLE

EN NOUVELLE-CALÉDONIE



ADECAL
TECHNOPOLE

NOUVELLE-CALÉDONIE

« Ensemble, préservons la
santé des abeilles de
Nouvelle Calédonie ! »

Des documents utiles et
complémentaires sont téléchargeables sur
www.technopole.nc

